

Communiqué de presse de la Communauté d'intérêts pour les transports publics Suisse

Starrkirch-Wil, 10. 09. 2015

La CITraP redoute des répercussions négatives du Mobility Pricing sur le système des transports suisses

La Suisse jouit d'une part modale importante des transports publics respectueux de l'environnement. Pour la conserver, le Mobility Pricing doit remplir des conditions restrictives.

En comparaison internationale, le réseau de transports publics suisse est l'un des mieux maillés et les plus utilisés. La tarification actuelle est transparente, conviviale pour la clientèle lors de l'achat de titres de transport, et avantageuse pour les possesseurs d'abonnements. C'est notamment grâce à ce fait que la Suisse montre une haute part modale en comparaison internationale. De plus notre système de transport est un élément important de notre réussite économique ainsi que pour l'attractivité du tourisme. Il est, et doit demeurer, un service public.

Un concept de Mobility Pricing peut modifier négativement, de manière non souhaitée, ce système abouti. Pour éviter ceci, les contraintes suivantes devraient être respectées.

Le Mobility Pricing ne peut être introduit dans les transports publics que de manière locale et limitée dans le temps, en parallèle avec le transport individuel motorisé. L'abonnement général et les abonnements communautaires ne doivent pas être abolis, puisque cela remettrait en question la force du système de transports publics transparent et librement utilisable, ce qui serait difficilement accepté par la population. Pour les billets individuels on pourrait élargir l'offre de rabais (billets dégriffés) en dehors des périodes de pointe de trafic.

Une différenciation complexe des tarifs pourrait constituer un obstacle à l'utilisation des transports publics. Le coût d'un trajet doit aussi pouvoir être connu de l'usager longtemps à l'avance, de manière à faciliter sa décision. De plus l'accès aux titres de transport doit demeurer simple pour les touristes. La grille tarifaire ne doit pas désavantager les personnes à revenus faibles.

Nous attachons une grande importance à la protection des données. Le stockage des profils de déplacement ne serait pas acceptable.

Il est indispensable de prendre en compte le trafic de marchandises, car il prend une part importante à la charge sur les infrastructures. De plus il se trouve en concurrence avec les sillons pour le trafic régional. Une égalité de traitement doit veiller à ce que ce dernier ne soit pas évincé.

A handwritten signature in black ink that reads 'Beatrix Heim'.

Bea Heim, Conseillère nationale, Présidente de la CITraP Suisse
079 790 5203